

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV Ariana

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Mourad GUELLATY (C.M.G) et M Mohamed Néji HERGLI (FAC).

BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 009	2 008 (*)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	2 023	5 065 275
Créances sur les établissements bancaires	2	18 425 931	16 441 034
Créances sur la clientèle	3	54 427 705	34 159 407
<i>a- Concours à la clientèle</i>		46 911 400	29 488 908
<i>b- Crédits sur ressources spéciales</i>		7 516 305	4 670 499
Portefeuille commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	4	500 000	-
Valeurs immobilisées	5	857 673	462 700
Autres actifs	6	487 888	267 095
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		60 672	33 157
<i>b- Autres</i>		427 215	233 939
Total de l'actif		74 701 220	56 395 511
P A S S I F			
Banque centrale, CCP	7	4 055	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	-
Dépôts de la clientèle	8	193 501	192 577
Emprunts et ressources spéciales	9	10 284 142	4 542 036
Autres passifs	10	1 736 475	1 770 405
<i>a- Provisions pour passifs et charges</i>		20 687	48 798
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		945 790	1 046 090
<i>c- Autres</i>		769 998	675 517
Total du passif		12 218 174	6 505 018
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		100 000 000	50 000 000
Capital non appelé		(37 500 000)	-
Réserves		178 464	91 521
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		(287 971)	(278 825)
Résultat de l'exercice		92 553	77 797
Total des capitaux propres	11	62 483 046	49 890 493
Total passif et capitaux propres		74 701 220	56 395 511

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 009	2 008 ^(*)
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantis		-	-
<i>Total des passifs éventuels</i>		-	-
ENGAGEMENTS DONNES			
	12		
Engagements de financement donnés		<u>10 830 003</u>	<u>8 574 623</u>
<i>a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		8 926 106	5 533 769
<i>b - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs</i>		1 903 896	3 040 854
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		<u>10 830 003</u>	<u>8 574 623</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
	13		
Engagements de financement reçus		<u>40 685 334</u>	<u>44 966 126</u>
Garanties reçues		<u>41 097 895</u>	<u>24 784 072</u>
<i>a - Garanties reçues de l'Etat</i>		1 877 978	944 753
<i>b - Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance</i>		20 302 350	9 359 819
<i>c - Garanties reçues de la clientèle</i>		18 917 568	14 479 501

^(*) Données retraitées à des fins comparatives.

ETAT DE RESULTAT DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 009	2 008 (*)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	14	3 543 746	3 209 446
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		694 526	1 676 372
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		2 849 220	1 533 074
Commissions	15	279 035	168 167
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille investissement		-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		3 822 781	3 377 613
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(158 886)	(59 495)
Commissions encourues	17	(13 233)	(6 579)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Total des charges d'exploitation bancaire		(172 119)	(66 074)
Produit net bancaire		3 650 661	3 311 540
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	18	(402 784)	(360 456)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		-	-
Autres produits d'exploitation	19	-	2 000
Frais de personnel	20	(2 164 990)	(1 911 710)
Charges générales d'exploitation	21	(989 839)	(715 735)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	22	(195 323)	(132 875)
Résultat d'exploitation		(102 274)	192 764
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	23	299 602	(5 570)
Résultat avant impôt		197 327	187 194
Impôt sur les bénéfices	24	(104 774)	(109 397)
Résultat net de l'exercice		92 553	77 797
Résultat net de l'exercice		92 553	77 797
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		(439 880)	(389 008)
Résultat après modifications comptables		(347 327)	(311 211)

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre

Notes

2 009

2 008

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	3 449 089	3 017 579
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées	(102 609)	(42 771)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(20 316 449)	(18 968 506)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	924	189 529
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR	62 925	-
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(3 142 058)	(2 434 501)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 539	2 000
9- Impôt sur les sociétés	(141 952)	(230 056)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>	(20 186 591)	(18 466 726)

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(500 000)	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	(520 286)	(103 365)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>	(1 020 286)	(103 365)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

1- Emission d'actions	12 500 000	-
2- Emission d'emprunts	-	-
3- Remboursement d'emprunts	-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales	5 672 596	1 612 766
5- Dividendes versés	-	-
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	18 172 596	1 612 766
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(3 034 281)	(16 957 326)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	25 21 454 635	38 411 961
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	25 18 420 355	21 454 635

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du ministre des finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 :

L'exercice clos le 31 Décembre 2009, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2009 la somme de 66.631.975 DT (dont 10.830.003 DT hors bilan) contre 43.436.655 DT (dont 8.574.623 DT) enregistrant ainsi un accroissement de **53,4%**.
- 2.2- La Banque a commencé à approuver, en 2009, des concours imputés sur les ressources spéciales de la ligne JBIC dont l'engagement extra-bilantiel s'élève, au 31 décembre de la même année, à 1.042.000 DT.
- 2.3- La Banque a, réalisé en 2009, une augmentation du capital de 50 000 000 DT divisés en 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée, à la date de clôture de l'exercice 2009, à hauteur du quart.

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables***(c-1)- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents :***

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

(c-2)- Provisions sur prêts :

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

(c-3)- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction :

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Titres de placement :

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

(c-4)- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

(c-5)- Immobilisations et autres actifs non courants :

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	33%
• Equipements de bureau	10%
• Agencements, aménagements et installations	10%

(c-6)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel de la Banque correspondent essentiellement à ceux à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et de celui relatif à la réparation des accidents de travail, est constaté en charges.

(c-7)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-8)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :***(a) Effet des modifications comptables***

I- Antérieurement au 1^{er} janvier 2009, la BFPME comptabilisait les commissions d'étude et de gestion dès la notification, aux demandeurs, de l'approbation de financement, arguant de la réalisation de la prestation du service correspondant.

Cette pratique n'est pas la mieux indiquée pour satisfaire aux règles de prise en compte des revenus préconisées par les normes NC 03 relative aux revenus et NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents.

En effet, selon les normes précitées, les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

La condition de réalisation ne doit pas être, uniquement, liée à l'accomplissement de la prestation mais aussi à l'aptitude du revenu de se transformer en une créance dont l'extinction sous forme d'encaissement de liquidités ou d'équivalents de liquidités est quasi-certaine.

La justification de cette condition, passe, inéluctablement, à travers l'existence d'un accord entre la Banque et le promoteur qui traduit un engagement ferme et irrévocable de paiement par ce dernier, de sorte qu'il ne pourra en aucun cas contester le bien fondé de la prestation accomplie.

Un tel engagement, n'est établi qu'à l'occasion de la signature, par le promoteur, du contrat de prêt qui l'oblige à s'acquitter du montant de la commission par prélèvement sur le concours consenti par la Banque.

Ainsi, et sur la base de la seule notification d'approbation, la perception du revenu demeure *éventuelle*, et non acquise à la Banque puisque tributaire d'un événement futur et incertain dont la survenance échappe à son contrôle, à savoir, la signature du contrat de prêt par le promoteur.

Le non rattachement du fait générateur de la constatation des commissions d'étude et de gestion au moment de la signature de l'accord de prêt avec les promoteurs, a eu pour effet de situer les produits des activités ordinaires, comptabilisés lors des exercices antérieurs, au-delà de leur niveau réel à concurrence de 1.087.063 DT dont 703.061 DT imputables aux exercices 2005, 2006 et 2007.

La correction, en 2009, de l'incidence de cette situation, a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé, dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 568.640 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Montant
- Commissions d'étude et de gestion indûment comptabilisées	(1 143 208)
+ Reprise de commissions d'étude et de gestion annulées	56 145
+ Reprise de provisions devenues sans objet sur commissions à recevoir	518 423
Total	(568 640)

- L'inclusion dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 du montant de l'ajustement négatif afférent aux exercices 2005, 2006 et 2007, soit 509.977 DT.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

2- De part son assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée [Cf. Note 1 (b)], la BFPME devrait déterminer le montant de la taxe récupérable ayant grevé ses achats de biens et services par référence à un prorata de déduction déterminé conformément aux dispositions de l'article 9- II du code de la TVA.

En conséquence, le montant de la taxe non récupérable devrait être inclus dans le coût d'acquisition des biens et services immobilisés ou inscrits en charges.

La correction du traitement comptable des commissions d'étude et de gestion a eu pour effet de modifier les pourcentages de déduction pris en compte pour l'enregistrement de l'ensemble des acquisitions de biens et services de la banque.

L'application rétrospective des nouveaux pourcentages de déduction calculés a permis de ramener le montant récupérable au titre de la taxe sur la valeur ajoutée à 24.937 DT, soit 56.421 DT en deçà de celui initialement comptabilisé détaillé comme suit :

Désignation	Montant
TVA indûment déduite sur achats de biens et services comptabilisés en charges	29 973
TVA indûment déduite sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	26 448
Total	56 421

Corrélativement, il a été procédé, conformément au traitement rétrospectif exigé, dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 36.524 DT, détaillés comme suit :

Désignation	Montant
- TVA indûment déduite sur achats de biens et services comptabilisés en charges	(19 701)
- Correction des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles induite par l'ajustement du coût d'acquisition	(16 823)
Total	(36 524)

- L'inclusion dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 du montant de l'ajustement négatif afférent aux exercices 2005, 2006 et 2007, soit 17.470 DT.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

3- La considération rétrospective, en 2009, de l'incidence des ajustements précités sur les résultats comptables des exercices clos le 31 décembre 2006, 2007 et 2008, conduit, lors du dépôt des déclarations rectificatives d'impôt sur les sociétés, à la correction symétrique des résultats fiscaux dégagés au titre des mêmes exercices.

Compte tenu de l'effet de la réintégration des charges fiscalement non déductibles et de la déduction des produits fiscalement non imposables, les résultats fiscaux des exercices 2006, 2007 et 2008 seraient, respectivement, de -260.013 DT, 80.217 et 312.565 DT. Corrélativement, la charge d'impôt sur les sociétés s'élèverait à 1.352 DT en 2006, à 28.076

DT en 2007 et à 109.397 DT en 2008 contre 31.747 DT, 136.120 DT et 136.242 DT respectivement déclarés au titre des mêmes exercices.

En conséquence, il a été procédé, conformément au traitement rétrospectif exigé, dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 138.825 DT, correspondant à la prise en compte de la charge d'impôt sur les sociétés telle que décomptée sur la base des résultats fiscaux retraités :

Désignation	Montant
- IS dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006	(1 352)
- IS dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007	(28 076)
- IS dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008	(109 397)
Total	(138 825)

- L'ajustement positif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2009, à concurrence de 304.109 DT, correspondant à la reprise de la charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée en 2006, en 2007 et en 2008 sur la base des résultats non ajustés :

Désignation	Montant
+ Reprise de la charge d'IS comptabilisée en 2006	31 747
+ Reprise de la charge d'IS comptabilisée en 2007	136 120
+ Reprise de la charge d'IS comptabilisée en 2008	136 242
Total	304 109

- L'inclusion dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 du montant de l'ajustement positif net afférent aux exercices 2006 et 2007 au titre du retraitement de la charge d'impôt sur les sociétés, soit 138.439 DT (soit 31.747 DT – 1.352 DT + 136.120 DT – 28.076 DT).
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 Décembre 2009. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

4- En conclusion, les ajustements précités ont impacté négativement les résultats reportés (en net d'impôt sur les sociétés), au premier janvier 2009, à hauteur de 439.880 DT, dont 389.008 DT imputables aux exercices 2005, 2006 et 2007 et 50.872 DT imputables à l'exercice 2008. Lesdits ajustements peuvent être récapitulés comme suit :

	Origine des modifications				Ajustement
	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Nature de l'ajustement					
- Commissions d'étude et de gestion indûment constatées au résultat de l'exercice	(67 810)	(166 243)	(469 009)	(440 147)	
+ Reprise de commissions d'étude et de gestion annulées	-	-	-	56 145	
+ Reprise de provisions devenues sans objet sur commissions à recevoir	-	12 834	180 250	325 339	
- TVA indûment déduite sur achat de biens et services	(16 139)	(17 932)	21 730	(7 360)	
- Correction des amortissements des immobilisations induite par l'ajustement du coût d'acquisition	(3 158)	(14 115)	12 145	(11 694)	
Incidence fiscale en matière d'impôt sur les sociétés					
- Charge d'impôt différé	-	(1 352)	(28 076)	(109 397)	
+ Produit d'impôt différé	-	31 747	136 120	136 242	
Total	(87 107)	(155 061)	(146 840)	(50 872)	
Effet cumulé des modifications comptables (net d'impôt) à l'ouverture de l'exercice				(389 008)	(439 880)

(b) Passage du bilan et de l'état de résultat publiés à ceux retraités à des fins comparatives :

Compte tenu de l'effet des ajustements susvisés, le passage du bilan et de l'état de résultat publiés à ceux retraités à des fins comparatives, se présente comme suit :

(b-1)- Bilan retraité, à des fins comparatives, au 31 Décembre 2008 :

BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME			
En dinars, au 31 décembre	2008 publié (1)	Ajustements (2)	2008 retraité (1)+(2)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5 065 275	-	5 065 275
Créances sur les établissements bancaires	16 441 034	-	16 441 034
Créances sur la clientèle	34 159 407	-	34 159 407
Portefeuille commercial	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	-	-
Valeurs immobilisées	461 397	1 303	462 700
Autres actifs	869 267	(602 171)	267 095
<i>Total de l'actif</i>	56 996 380	(600 868)	56 395 511
P A S S I F			
Banque centrale, CCP	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	-
Dépôts de la clientèle	192 577	-	192 577
Emprunts et ressources spéciales	4 542 036	-	4 542 036
Autres passifs	1 931 393	(160 988)	1 770 405
<i>Total du passif</i>	6 666 006	(160 988)	6 505 018
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital	50 000 000	-	50 000 000
Réserves	91 521	-	91 521
Actions propres	-	-	-
Autres capitaux propres	-	-	-
Résultats reportés	110 183	(389 008)	-278 825
Résultat de l'exercice	128 669	(50 872)	77 797
<i>Total des capitaux propres</i>	50 330 373	(439 880)	49 890 493
<i>Total passif et capitaux propres</i>	56 996 380	(600 868)	56 395 511

(b-2)- Etat de résultat retraité, à des fins comparatives, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

ETAT DE RESULTAT DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	2008 publié (1)	Ajustements (2)	2008 retraité (1)+(2)
Intérêts et revenus assimilés	3 209 446	-	3 209 446
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	1 676 372	-	1 676 372
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>	1 533 074	-	1 533 074
Commissions	608 314	(440 147)	168 167
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	-	-	-
Revenus du portefeuille investissement	-	-	-
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>	3 817 760	(440 147)	3 377 613
Intérêts encourus et charges assimilées	(59 495)	-	(59 495)
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	-	-	-
<i>b- Emprunts & ressources spéciales</i>	(59 495)	-	(59 495)
Commissions encourues	(6 484)	(94)	(6 579)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financière	-	-	-
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>	(65 979)	(94)	(66 074)
<i>Produit net bancaire</i>	3 751 781	(440 241)	3 311 540
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	(741 940)	381 484	(360 456)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	-	-	-
Autres produits d'exploitation	2 000	-	2 000
Frais de personnel	(1 911 710)	-	(1 911 710)
Charges générales d'exploitation	(708 470)	(7 265)	(715 735)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	(121 180)	(11 694)	(132 875)
<i>Résultat d'exploitation</i>	270 481	(77 717)	192 764
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5 570)	-	(5 570)
<i>Résultat avant impôt</i>	264 911	(77 717)	187 194
Impôt sur les bénéfices	(136 242)	26 845	(109 397)
<i>Résultat net de l'exercice</i>	128 669	(50 872)	77 797

Note 6. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

6-1. Notes au bilan :

1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 023 DT au 31 décembre 2009 contre 5 065 275 DT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Caisse	2 023	5 749
Avoirs, en dinars, à la BCT	-	5 059 525
Total	2 023	5 065 275

2- Créances sur les établissements bancaires :

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 18 425 931 DT au 31 décembre 2009 contre 16 441 034 DT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	18 153 544	15 951 674
Créances sur les établissements bancaires	272 387	489 360
Total	18 425 931	16 441 034

3- Créances sur la clientèle :

Au 31 Décembre 2009, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 54 427 705 DT contre un solde net de 34 159 407 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Créances sur ressources ordinaires</i>	48 235 246	30 174 900
Principal à échoir	42 926 041	27 633 821
Impayés en principal	3 697 059	1 559 742
Impayés en intérêts	1 566 939	954 855
Commissions d'engagement impayées	23 549	26 483
Commissions d'engagement courus	21 658	-
<i>Créances sur ressources spéciales</i>	7 566 726	4 687 132
Principal à échoir	7 342 688	4 516 232
Impayés en principal	50 421	16 632
Impayés en intérêts	110 744	115 682
Commissions d'engagement impayées	4 974	5 821
Intérêts courus et non échus	56 554	32 764
Commissions courus et non échus	1 345	-
Total brut des créances sur la clientèle	55 801 972	34 862 032
<i>A déduire couverture</i>		
Provisions	(787 863)	(364 471)
Agios réservés	(586 403)	(338 153)
Total net des créances sur la clientèle	54 427 705	34 159 407

L'analyse des engagements bilantiels et extra-bilantiels, par classe de risque se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

Analyse et classification des engagements envers la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	402 415	35 858 070	1 000 174	1 265 290	4 400 092	42 926 041
Principal à échoir, sur ressources spéciales	3 585 509	3 340 079	-	257 901	159 200	7 342 688
Impayés en principal	27 188	2 002 499	218 228	270 743	1 228 822	3 747 480
Impayés en intérêts	4 918	1 090 337	44 179	71 877	466 372	1 677 683
Impayés en commissions d'engagement	391	24 630	325	417	2 761	28 523
Intérêts courus et non échus	53 959	21 891	-	2 463	1 243	79 557
ENGAGEMENTS BILANTIELS	4 074 380	42 337 506	1 262 906	1 868 690	6 258 489	55 801 972
ENGAGEMENTS HORS BILAN	7 036 423	3 379 004	73 891	121 793	218 892	10 830 003
TOTAL ENGAGEMENTS	11 110 804	45 716 510	1 336 797	1 990 483	6 477 381	66 631 974
Agios réservés	-	-	(46 155)	(70 646)	(469 603)	(586 403)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(7 429)	(102 627)	(677 807)	(787 863)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	(5 402)	(5 402)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(53 584)	(173 273)	(1 152 812)	(1 379 669)
ENGAGEMENTS NETS	11 110 804	45 716 510	1 283 213	1 817 210	5 324 570	65 252 306
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,01%	2,99%	9,72%	
			14,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,01%	8,71%	17,80%	
			14,07%			

4- Portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur de 500 000 DT contre une valeur nulle au 31 Décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Titres de participation	500 000	-
Total	500 000	-

5- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 857.673 DT contre 462.700 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	Matériel de bureau	A.A.I	Immo en cours	Total
Coût d'acquisition							
+ En début de l'exercice	81 522	211 892	191 803	224 211	162 393	20 175	891 997
+ Acquisitions	31 281	232 699	106 092	81 560	80 280	148 426	680 337
- Sorties	-	-	-	-	(119 659)	-	(119 659)
± Transferts	20 715	-	-	-	-	(20 715)	-
A la clôture de l'exercice	133 518	444 591	297 895	305 771	123 014	147 886	1 452 675
Amortissement							
+ En début de l'exercice	69 470	146 289	128 149	46 059	39 330	-	429 297
+ Dotation de l'exercice	19 924	73 281	60 535	28 280	13 302	-	195 323
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	(29 617)	-	(29 617)
A la clôture de l'exercice	89 394	219 570	188 685	74 338	23 015	-	595 002
VNC au 31/12/2009	44 124	225 021	109 211	231 433	99 999	147 886	857 673
VNC au 31/12/2008	12 052	65 603	63 654	178 153	123 063	20 175	462 700

6- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 487 888 DT contre 267 095 DT à fin 2008, soit une augmentation nette de 220 792 DT détaillée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Comptes d'attente et de régularisation</i>	60 672	33 157
Charges constatées d'avance	11 692	18 469
Produits à recevoir	48 981	14 688
<i>Autres débiteurs</i>	427 215	233 939
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	82 799	1 881
Personnel	111 487	53 316
Crédit d'impôt sur les sociétés	188 728	165 284
Débiteurs divers	44 202	13 458
Total	487 888	267 095

7- Banque Centrale, CCP :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 4 055 DT se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Compte, en dinars, à la BCT	4 055	-
Total	4 055	-

8- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 193 501 DT contre 192 577 DT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	24 806	162 910
Dépôts du Fonds d'amorçage	1 362	4 045
Autres sommes dues à la clientèle	167 334	25 622
Total	193 501	192 577

9- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 10 284 142 DT au 31 Décembre 2009 contre une valeur de 4 542 036 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Ressources spéciales d'origine extérieure (1)</i>	<i>7 684 858</i>	<i>3 256 562</i>
Ligne italienne	4 050 320	2 556 840
Ligne espagnole	788 399	699 722
Ligne JBIC	2 846 140	-
<i>Ressources spéciales d'origine budgétaire (2)</i>	<i>2 503 970</i>	<i>1 259 670</i>
FOPRODI	2 277 100	1 150 400
RITI	226 870	109 270
<i>Dettes rattachées aux ressources spéciales (3)</i>	<i>95 314</i>	<i>25 804</i>
Total (1) +(2) +(3)	10 284 142	4 542 036

10- Autres passifs :

Les autres comptes du passif ont atteint 1 736 475 DT à fin 2009 contre 1 770 405 DT à fin 2008 ainsi détaillés:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	<i>15 285</i>	<i>48 798</i>
<i>Provisions pour éléments hors bilan</i>	<i>5 402</i>	<i>-</i>
<i>Comptes d'attente et de régularisation</i>	<i>945 790</i>	<i>1 046 090</i>
Dons à payer à l'amicale de la BFPME	35 000	25 000
Loyers à payer	125 000	390 000
Jetons de présence à payer	200 000	160 000
Congés et primes à payer au personnel recruté	292 424	198 711
Congés et primes à payer au personnel détaché	137 933	195 892
Autres charges à payer	155 433	76 486
<i>Autres créditeurs</i>	<i>769 998</i>	<i>675 517</i>
Avances reçues de SOTUGAR (Régime de Garantie)	62 925	-
Fournisseurs	309 573	111 989
Etat, impôts et taxes	10.1 185 764	148 637
Organismes de sécurité sociale	85 525	53 047
Créditeurs divers	10.2 126 212	361 844
Total	1 736 475	1 770 405

10.1. Etat, impôts et taxes :

Les dettes d'impôts et taxes exigibles se présentent au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
TVA à payer	134 488	91 642
Impôt sur les sociétés à payer	-	17 113
Retenues à la source	45 083	32 277
TCL à payer	347	2 787
TFP à payer	4 045	3 360
Contribution au FOPROLOS à payer	1 801	1 458
Total	185 764	148 637

8.2. Créiteurs divers :

Les créiteurs divers se présentent au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
STB, dette / rémunérations dues au personnel détaché	79 234	302 819
BCT, dette / rémunérations dues au personnel détaché	3 503	6 875
Autres créiteurs divers	43 474	52 150
Total	126 212	361 844

11- Capitaux propres :

Figure sous cet intitulé, l'intérêt résiduel dans les actifs de la Banque après déduction de tous ses passifs.

Les capitaux propres retraités ont passé de 49 890 493 DT au 31 Décembre 2008 à 62 483 046 DT au 31 Décembre 2009.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Capital non appelé	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2007	50 000 000	-	8 091	25 000	81 178	87 435	50 201 704
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	-	8 431	50 000	29 004	(87 435)	-
Modifications comptables affectant les résultats reportés	-	-	-	-	(389 008)	-	(389 008)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2008	-	-	-	-	-	77 797	77 797
Solde au 31 décembre 2008	50 000 000	-	16 521	75 000	(278 825)	77 797	49 890 493
Augmentation du capital	50 000 000	(50 000 000)	-	-	-	-	-
Libération du 1/4 du capital	-	12 500 000	-	-	-	-	12 500 000
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	-	11 943	75 000	41 726	(77 797)	50 872
Modifications comptables affectant les résultats reportés	-	-	-	-	(50 872)	-	(50 872)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2009	-	-	-	-	-	92 553	92 553
Solde au 31 décembre 2009	100 000 000	(37 500 000)	28 464	150 000	(287 971)	92 553	62 483 046

6-2. Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :**12- Engagements donnés :**

Cette rubrique se détaille ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>	<i>8 926 106</i>	<i>5 533 769</i>
Sur ressources ordinaires	8 484 106	5 485 023
Sur ressources spéciales d'origine extérieure	442 000	9 146
Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	-	39 600
<i>Crédits notifiés et non engagés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Lettres d'engagement (Couverture CREDOC)</i>	<i>1 903 896</i>	<i>3 040 854</i>
Total	10 830 003	8 574 623

13- Engagements reçus :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Engagements de financement reçus</i>	<i>40 685 334</i>	<i>44 966 126</i>
Sur ligne italienne	-	8 868
Sur ligne espagnole	-	300 278
Sur ligne JBIC	40 685 334	44 617 380
Sur ressources du FOPRODI	-	39 600
<i>Garanties reçues</i>	<i>41 097 895</i>	<i>24 784 072</i>
Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI	1 877 978	944 753
Garanties reçues de la SOTUGAR	20 302 350	9 359 819
Garanties reçues de la clientèle	18 917 568	14 479 501

6-3. Notes à l'Etat de Résultat :**14- Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 3 543 746 DT au cours de 2009 contre 3 209 446 DT au cours de 2008 se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>	694 526	1 676 372
Intérêts des placements sur le marché monétaire	694 526	1 674 534
Intérêts des comptes débiteurs	-	1 838
<i>Opérations avec clientèle</i>	2 849 220	1 533 074
Intérêts des crédits à long et moyen terme	2 736 268	1 421 848
- <i>Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires</i>	2 383 183	1 313 240
- <i>Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales</i>	232 953	90 775
- <i>Intérêts de retard</i>	120 132	17 833
Commissions assimilées à des intérêts	112 952	111 226
- <i>Commissions d'engag. des crédits sur ressources ordinaires</i>	83 326	104 736
- <i>Commissions d'engag. des crédits sur ressources spéciales</i>	8 276	826
- <i>Commissions/lettres d'engag en couverture de CREDOC</i>	21 350	5 664
Total	3 543 746	3 209 446

15- Commissions :

Les commissions totalisent 279 035 DT en 2009 contre 168 167 DT en 2008 se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Commissions d'étude et de gestion	256 455	152 746
Commissions de gestion du FOPRODI	13 379	9 185
Commissions de dépositaire	9 072	6 236
Autres commissions	129	-
Total	279 035	168 167

16- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 158 886 DT à fin 2009 contre un montant de 59 495 DT à fin 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Intérêts sur ressources spéciales	158 886	59 495
Intérêts des comptes créditeurs	-	-
Total	158 886	59 495

17- Commissions encourues :

Les commissions encourues de l'exercice ont atteint à fin 2009 un montant de 13 233 DT contre un montant de 6 579 DT à fin 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Cotisations STICODEVAM	12 392	5 785
Commissions des comptes créditeurs	840	236
Commissions encourues sur ressources spéciales	-	558
Total	13 233	6 579

18- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif :

Cette rubrique totalisant au 31 Décembre 2009 la somme de 402 784 DT contre une somme 360 456 au 31 Décembre 2008 se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
- Dotations aux provisions pour engagements douteux	(682 833)	(340 968)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	-	(19 488)
- Pertes sur créances	(7 504)	-
+ Reprises sur provisions pour engagements douteux	254 039	-
+ Reprises sur provisions pour passifs et charges	33 514	-
Total	(402 784)	(360 456)

19- Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2009 un montant nul contre un montant de 2 000 DT en 2008 détaillé ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Produit des ventes de cahiers des charges	-	2 000
Total	-	2 000

20- Frais de personnel :

Les frais du personnel totalisent un montant de 2 164 990 DT à fin 2009 contre 1 911 710 DT à fin 2008 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Traitements, salaires et primes du personnel recruté	1 517 889	987 150
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	294 595	697 614
Charges sociales légales	219 918	143 315
Autres charges du personnel	132 588	83 631
Total	2 164 990	1 911 710

21- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2009 un montant de 989 839 DT contre un montant de 715 735 DT à fin 2008 et se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Locations	125 765	120 000
Missions et réceptions	23 718	44 260
Transport et déplacement	32 738	33 288
Primes d'assurance	21 409	6 330
Jetons de présence	40 000	40 000
Dons et subventions accordés	101 000	67 434
Impôts et taxes	58 953	35 808
Fournitures diverses et autres services extérieurs 21.1	586 256	368 615
Total	989 839	715 735

21.1. Fournitures diverses et autres services extérieurs :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Fournitures de bureau	91 246	45 703
Honoraires	88 142	73 379
Sous-traitance générale	71 089	-
Frais de formation	16 432	6 430
Entretien et réparations	86 970	32 263
Frais postaux et de télécommunications	87 690	115 621
Publicité, publications et relations publiques	77 878	53 724
Autres	66 809	41 494
Total	586 256	368 615

22- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements et aux résorptions constituées au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 totalisent la somme de 195 323 DT contre 132 875 DT au 31 Décembre 2008. Leur détail peut être présenté comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dotations sur immobilisations incorporelles	19 924	22 084
Dotations sur immobilisations corporelles	175 398	109 291
Dotations aux résorptions des charges reportées	-	1 500
Total	195 323	132 875

23- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme nette positive de 299 602 DT contre une somme nette négative de 5 570 au 31 Décembre 2008. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Reprise sur charges locatives	390 000	-
Pénalités de retards acquises sur marchés	3 539	-
Autres gains	86	186
Perte sur immobilisations	(90 041)	-
Pénalités fiscales	(1 499)	(5 756)
Autres pertes	(2 483)	-
Total	299 602	(5 570)

24- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 Décembre 2009 à 104 774 DT contre 109 397 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 se présente, en millimes, comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Code B/P)

B				9	2	5	5	3	0	8	1
---	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

I. REINTEGRATIONS

- L'impôt sur les sociétés
- Dons et subventions excédentaires
- Cadeaux et frais de réception excédentaires
- Jetons de présence ne correspondant pas à un remboursement de frais
- Taxe sur les voyages
- Provision pour risques et charges
- Provision pour dépréciation des créances douteuses
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature

104 774,250
92 663,288
-
40 000,000
1 380,000
-
682 833,490
1 498,841

TOTAL DES REINTEGRATIONS

				9	2	3	1	4	9	8	6	9
--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---

II. DEDUCTIONS

- Plus-value sur cession des actions
- Dividendes
- Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles
- Reprises sur provisions non admises en déduction initialement
- Autres déductions (1)

-
-
-
33 513,873
-

TOTAL DES DEDUCTIONS

				3	3	5	1	3	8	7	3
--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS ET IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES**(Code B/P)**

- **Déduction des provisions (calculée sur le résultat fiscal de l'exercice avant imputation des reports déficitaires et amortissements réputés différés):**

- Provisions pour dépréciation des créances douteuses

				6	8	2	8	3	3	4	9	0
--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RESULTAT FISCAL APRES PROVISIONS ET AVANT IMPUTATION DES REPORTS**DEFICITAIRES (Code B/P)**

B				2	9	9	3	5	5	5	8	8
---	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Pour les entreprises déficitaires ou ayant des reports déficitaires**A réintégrer: Dotations aux amortissements de l'exercice**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

● **RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A déduire dans l'ordre:

- Reports déficitaires ordinaires

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Amortissements de l'exercice

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Amortissements réputés différés

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

● **RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE**

B				2	9	9	3	5	5	5	8	8
---	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---

● Impôt sur les sociétés dû au taux de 35%

104 774,250

6-4- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :**25- Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, comme suit :

	Début	Fin
+ Caisse	2 023	5 749
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	-	5 059 525
- Solde créditeur du compte, en dinars, BCT	(4 055)	-
+ Créances sur les établissements bancaires	272 387	489 360
+ Placements sur le marché monétaire	18 150 000	15 900 000
Total	18 420 355	21 454 635

Note 7. Résultat de base par action :

Le résultat de base par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Résultat net (en DT)	92 553	77 797
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	<u>0,009</u>	<u>0,016</u>

Le résultat de base par action ainsi déterminé est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 8. Assistance technique de l'Union Européenne à la BFPME :

Dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle (PMI) et du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (P3A), la BFPME a bénéficié de l'assistance et du financement de l'union européenne de plusieurs actions de développement stratégique de la Banque, telles que :

- Assistance à la définition de la politique générale ;
- Conception de l'organisation cible ;
- Assistance technique pour la conception et l'appui à la mise en place du système d'information de la Banque ;
- Appui institutionnel à la Banque en vue d'asseoir et consolider ses activités opérationnelles dans le cadre du projet de jumelage avec l'institution financière finlandaise FINNVERA ;
- Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001 ;
- Mise en place d'un système de contrôle de gestion et d'audit interne ;
- Renforcement des capacités régionales.

Ces aides et subventions ne sont pas caractérisées par un transfert de ressources au profit de la Banque et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un traitement comptable mais justifient, qu'une information soit divulguée, à leur sujet, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

Note 9. Eventualités :

Les services de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont engagé au cours du mois d'avril 2010, une vérification approfondie des déclarations sociales couvrant la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Les résultats de ce contrôle, n'ont pas encore été notifiés à la Banque et l'issue finale y afférente ne peut être anticipée, à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Aucune provision n'a été, conséquemment, constituée au titre des risques qui pourraient en résulter.

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mai 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 74.701.220 DT et un bénéfice net de 92.553 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des limitations évoquées au paragraphe 6 ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- Notre appréciation des risques liés aux engagements de la Banque a été limitée par l'indisponibilité d'une évaluation exhaustive des hypothèques reçues de la clientèle, une indisponibilité qui impactait, en outre, le caractère complet des informations fournies, en hors bilan, sur les garanties reçues. L'exécution de nos travaux d'audit a été également limitée par le non rapprochement entre les soldes des comptes d'actifs immobilisés et l'existant physique recensé au 31 décembre 2009.

Opinion :

7- A notre avis, sous réserve de l'effet des redressements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires si nos travaux d'audit n'étaient pas limités par les éléments exposés dans le paragraphe 6 ci dessus, les états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

8- Nous attirons l'attention sur les Notes 5 et 9 aux états financiers :

8-1- La Note 5 qui décrit l'ajustement rétrospectif, à la baisse, des capitaux propres d'ouverture de la Banque à hauteur de 439 880 DT consécutif au retraitement induit par la prise en compte, en résultat, des commissions d'étude et de gestion à partir de la signature de l'accord de prêt avec les promoteurs et non au moment de la notification à ces derniers de l'approbation du financement comme ce fut le cas jusqu'au 31 décembre 2008. Ce processus d'ajustement comptable devrait s'accompagner, sur le plan

fiscal, par le dépôt de déclarations rectificatives en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée au titre des exercices antérieurs. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

8-2- La Note 9 qui décrit l'incertitude relative à l'issue de la vérification approfondie menée par les services de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cette Note indique que les résultats du contrôle social, engagé depuis le mois d'avril 2010, n'ont pas encore été notifiés à la Banque et que l'issue finale y afférente ne peut être anticipée, à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et qu'aucune provision n'a été, conséquemment, constituée au titre des risques qui pourraient en résulter. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter une telle efficacité et signalées dans notre rapport relatif au contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque. Les défaillances majeures se résument comme suit :

- L'absence d'un système d'information garantissant la célérité de production et le traitement approprié des flux d'informations nécessaires au bon déroulement des activités de la Banque ;
- La non intégration de l'application informatique relative à la gestion des crédits avec celle dédiée à la comptabilité, impliquant une redondance de traitement, une saisie multiple et, parfois, une discordance entre les informations produites ;
- L'absence de sécurités informatiques suffisantes garantissant la sauvegarde de l'infrastructure informationnelle de la Banque.

3- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications nécessaires relatives à la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur et n'avons pas d'observations à formuler à ce titre, à l'exception de la non signature et du non dépôt, par la Banque, du cahier des charges auprès du C.M.F comme prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 11 Juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

C.M.G

Mourad GUELLATY

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et de l'article 200 (nouveau) code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue et autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et qui continuent à produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

La rémunération du PDG qui était fixée, jusqu'au 31 juillet 2009, par décision du ministre des finances du 15 octobre 2008 est fixée, à compter du 1er août 2009, par décision du ministre des finances du 14 août 2009. Cette rémunération comprend uniquement des avantages à court terme qui se détaillent, mensuellement, comme suit :

- Un traitement de base, une indemnité de logement, une indemnité de gestion, une indemnité de représentation, une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la responsabilité, une allocation familiale et une indemnité liée à la charge fiscale additionnelle (CFA),
- Des avantages en nature constitués d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et d'une prise en charge des prestations téléphoniques,
- Des cotisations de sécurité sociale.

La rémunération du DGA, détaché de la STB, est fixée par le conseil d'administration de la banque du 29 octobre 2009 en respectant les régularisations formulées par le ministre des finances dans sa correspondance du 3 août 2009. Cette rémunération comprend uniquement des avantages à court terme qui se détaillent comme suit :

- Des paies mensuelles constituées d'un salaire de base, d'une indemnité de présence, d'une indemnité familiale complémentaire, d'une indemnité de représentation et d'indemnités additionnelles,
- Des primes annuelles constituées d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, d'un 13ème mois et d'une enveloppe,
- Des avantages en nature constitués d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'une prise en charge de prestations téléphoniques,
- Des cotisations de sécurité sociale.

C.2- Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	76 308	10 653	73 655	28 699
TOTAL	76 308	10 653	73 655	28 699

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Tunis, le 11 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

C.M.G

Mourad GUELLATY